



Bruxelles, le 7.7.2020
COM(2020) 293 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL,
AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES
RÉGIONS**

**sur la mise en œuvre et la pertinence du
plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour 2017-2020**

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

sur la mise en œuvre et la pertinence du plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour 2017-2020

INTRODUCTION

Étant donné son rôle toujours plus important dans l'économie et la société d'aujourd'hui, le sport s'est taillé une place solide parmi les politiques de l'UE ces dernières années, contribuant ainsi à relever les défis sociaux et économiques généraux de l'UE. Le sport a le pouvoir unique non seulement d'améliorer la santé et le bien-être des personnes, mais aussi de bâtir des communautés solides et cohésives, de faire face aux défis liés aux migrations et à l'exclusion sociale et de stimuler la croissance économique et la création d'emplois. En transcendant les barrières sociales et les langues, le sport peut promouvoir des valeurs communes et créer un sentiment d'appartenance à la société, notamment parmi les jeunes. Il peut aider à remédier aux préoccupations croissantes relatives au manque d'activité physique. En outre, la pandémie de COVID-19, qui a eu une grave incidence sur le sport, a mis en évidence la contribution majeure du sport à la santé et son potentiel en matière de prévention. Cependant, au-delà des nombreuses difficultés qu'elle engendre pour le sport, du sport pour tous au sport de haut niveau, la pandémie a rendu encore plus manifeste l'importance du sport pour nos sociétés en tant que facteur de promotion de la santé, du bien-être et de l'unité dans une période difficile.

À la suite de l'inclusion du sport dans le traité de Lisbonne et conformément à l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les institutions européennes et les États membres ont renforcé leur coopération et ont développé la dimension européenne du sport. Cette coopération européenne s'est concentrée en particulier sur les domaines dans lesquels l'UE peut soutenir les actions entreprises par les États membres en y apportant une valeur ajoutée. Dans ce contexte, le plan de travail de l'UE en faveur du sport est devenu l'un des principaux outils pour encourager la coopération au niveau de l'UE.

Depuis 2011, trois plans de travail de l'UE en faveur du sport se sont succédé. Leur but principal a été de promouvoir et développer la coopération en matière de politique des sports entre les institutions de l'UE, les États membres et les acteurs du monde sportif, en mettant l'accent sur plusieurs activités spécifiques ayant une valeur ajoutée européenne évidente.

Le troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport couvre la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2020¹. Sa mise en œuvre a contribué aux grandes priorités établies dans la

¹ JO C 189/02 du 15.6.2017.

stratégie Europe 2020² et dans le programme pour l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique³. Il a reçu le soutien du programme Erasmus+ pour 2014-2020⁴, garantissant ainsi la complémentarité des activités menées dans le domaine du sport et renforçant leur incidence. Il est resté axé sur les mêmes thèmes prioritaires que son prédécesseur, à savoir:

- intégrité du sport;
- dimension économique du sport;
- sport et société.

En ce qui concerne la structure et les modalités générales de fonctionnement, le troisième plan de travail en faveur du sport a conservé les principales caractéristiques du plan précédent, avec quelques améliorations et nouveautés.

Le présent rapport répond à l'obligation de la Commission de procéder à une évaluation de la mise en œuvre et de la pertinence du plan de travail de l'UE en faveur du sport au cours du premier semestre 2020, et servira de base à l'élaboration éventuelle, au cours du second semestre 2020, d'un quatrième plan de travail de l'UE en faveur du sport⁵.

Le rapport de la Commission a deux objectifs principaux: d'une part, fournir une évaluation sur la mise en œuvre et l'incidence générale du plan de travail de l'UE en faveur du sport, et, d'autre part, formuler des recommandations d'actions futures dans le domaine du sport. L'évaluation de la Commission tient compte de diverses contributions, notamment des contributions écrites soumises par les États membres et des avis d'experts et d'observateurs participant aux structures de travail.

B) ÉVALUATION

Comme pour les éditions précédentes, l'évaluation du troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport résulte d'un processus de consultation de différentes parties prenantes. La Commission a organisé deux réunions, l'une avec les États membres et l'autre avec les organisations sportives, pour recueillir leurs avis sur la mise en œuvre du plan de travail, en ce qui concerne notamment les enseignements tirés, et obtenir des recommandations pour l'avenir. Ces réunions ont été complétées par un questionnaire en ligne⁶, qui a permis à la

² COM(2010) 2020 du 3 mars 2010.

³ Orientations politiques établies par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, le 15 juillet 2014.

⁴ Règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant «Erasmus +»: le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport et abrogeant les décisions n° 1719/2006/CE, n° 1720/2006/CE et n° 1298/2008/CE.

⁵ Paragraphe 18 de la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2020 (2017/C 189/2) (JO C 189/5 du 15.6.2017).

⁶ Le questionnaire a été envoyé aux États membres et aux observateurs qui ont participé aux groupes d'experts. Il comportait des questions sur la mise en œuvre, les modalités de travail, la pertinence et les résultats

Commission de recueillir également des éléments et des données statistiques utiles auprès des États membres ainsi que des experts et observateurs participant aux structures de travail.

L'analyse des informations reçues montre que la mise en œuvre du troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport répond aux attentes et objectifs globaux. Cependant, malgré ses bons résultats et sa mise en œuvre efficace, le troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport peut être encore amélioré et intégrer de nouveaux domaines d'action dans l'avenir.

1. Méthodes et structures de travail

L'évaluation des méthodes et structures de travail établies représente un aspect important, car celles-ci sont essentielles à la mise en œuvre efficace des priorités et objectifs du plan de travail de l'UE en faveur du sport. Le plan de travail actuel a largement modernisé et diversifié les méthodes de travail. En plus des groupes d'experts, de nouvelles méthodes de travail ont été introduites et activement utilisées. En outre, le plan de travail de l'UE en faveur du sport est devenu un outil efficace pour planifier le travail de la présidence et du Conseil.

Au cours des précédents plans de travail de l'UE en faveur du sport, les *groupes d'experts* constituaient la principale méthode de travail. Dans le passé, on comptait six groupes d'experts pour la mise en œuvre du plan de travail de l'UE en faveur du sport pour 2011-2014 et cinq pour 2014-2017. La Commission a adopté une approche plus ciblée, établissant seulement deux groupes d'experts⁷ pour la période 2017-2020. Ces deux groupes étaient présidés par la Commission et composés de représentants des États membres⁸. Les parties prenantes intéressées pouvaient également être invitées à participer en tant qu'observateurs de façon ponctuelle (voir l'annexe). Les deux groupes d'experts ont commencé leurs activités début 2018. Tous deux travaillent à l'obtention des résultats prévus dans le plan de travail de l'UE en faveur du sport. L'objectif principal des groupes d'experts était d'échanger de bonnes pratiques dans les domaines d'action retenus, d'encourager la coopération entre les États membres et de contribuer à l'élaboration de politiques aux niveaux national et européen.

La mise en œuvre des précédents plans de travail de l'UE en faveur du sport a montré que les structures et méthodes de travail pouvaient être encore élargies pour atteindre efficacement les objectifs du document et permettre la participation plus active d'autres partenaires internationaux et parties prenantes. Parmi ces structures figurent l'organisation de conférences par la présidence, la tenue de réunions des ministres des sports et des directeurs chargés des sports, ainsi que l'organisation de conférences et de séminaires et la réalisation d'études par la Commission. Au cours du troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport, deux nouveaux outils ont été introduits, à savoir les *groupes d'États membres intéressés*, qui ont permis aux États membres de se réunir et de discuter d'un thème spécifique figurant dans le

du plan de travail de l'UE, et offrait la possibilité de formuler des suggestions pour l'avenir. La Commission a reçu un total de 32 contributions, 15 d'États membres et 17 d'observateurs.

⁷ Groupe d'experts sur l'intégrité et groupe d'experts sur le développement des compétences et des ressources humaines dans le sport.

⁸ Cela a été fait conformément à la décision C(2016) 3331 de la Commission établissant des règles horizontales relatives à la création et au fonctionnement des groupes d'experts de la Commission.

plan de travail de l'UE en faveur du sport, et les *réunions de cluster*, qui encouragent les échanges sur les résultats pertinents produits par les projets financés par l'UE.

Entre 2017 et 2019, quatre réunions d'États membres intéressés se sont tenues sur des sujets de préoccupation spécifiques, tels que la durabilité, l'activité physique bienfaisante pour la santé reposant sur des données factuelles ainsi que différents aspects de la bonne gouvernance et du truchage de matchs. Pour soutenir les États membres et créer des liens plus étroits entre la politique et le programme, la Commission a mis en place un mécanisme de financement conçu à cet effet. Celui-ci permet d'obtenir des cofinancements de l'UE pour les initiatives menées par les États membres visant à promouvoir les activités d'apprentissage collégial entre au moins sept États membres.

En outre, fin 2019, quatre réunions de cluster avaient été organisées en coopération avec l'EACEA (Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture») sur les sujets suivants: encourager la pratique d'un sport ou d'une activité physique (décembre 2017), les avantages économiques du sport (avril 2018), l'intégrité du sport (décembre 2018) et le rôle du sport dans l'éducation (décembre 2019). Une autre réunion de cluster sur l'inclusion sociale sera organisée en décembre 2020.

De plus, entre 2017 et 2019, un grand nombre de réunions et de conférences de haut niveau se sont tenues (par exemple, une réunion informelle des ministres des sports, dix événements et conférences de la présidence et cinq réunions des directeurs chargés des sports). Comme envisagé dans le plan de travail de l'UE en faveur du sport, toutes ces réunions ont contribué à renforcer encore la coopération entre les États membres, les institutions de l'UE et les acteurs du monde sportif. Elles ont permis d'améliorer la coordination de l'UE, d'avoir des échanges sur les expériences nationales, de partager les bonnes pratiques et de faire en sorte que les acteurs du monde sportif aient leur mot à dire dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de l'UE en matière de sport.

Les fédérations sportives, les associations et autres parties prenantes jouent un rôle central dans la mise en œuvre de la politique des sports. Il est donc capital de veiller à connaître leurs points de vue et d'en tenir compte lors des discussions sur les politiques. En matière d'élargissement de la coopération, des efforts concrets ont été faits pour associer plus étroitement les organisations et les acteurs du monde sportif aux activités de l'UE, y compris à la mise en œuvre du plan de travail de l'UE en faveur du sport. En particulier, un dialogue renforcé avec les organisations sportives a été établi et maintenu dans le cadre de différents événements et réunions conformément à la résolution du Conseil concernant le développement du dialogue structuré de l'Union européenne sur le sport⁹. Le mouvement sportif a activement participé aux Forums annuels de l'UE sur le sport et aux réunions organisées en marge des réunions du Conseil ou des réunions des directeurs chargés des sports.

⁹ 2017/C 425/01.

2. Résultats

Le troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport définit 31 résultats concrets de nature différente. Ceux-ci couvrent toutes les dimensions du sport – sociale, économique ou organisationnelle – et disposent d'une structure de mise en œuvre spécifique. La plupart des résultats ont été atteints ou sont en cours de réalisation¹⁰. Seuls trois¹¹ d'entre eux n'ont pas été réalisés, étant donné que les présidences du Conseil de l'UE et les États membres avaient la possibilité d'adapter leurs priorités au cours de la mise en œuvre du plan de travail de l'UE en faveur du sport.

Les deux groupes d'experts sont restés au cœur des activités du plan de travail de l'UE en faveur du sport:

- le **groupe d'experts sur l'intégrité du sport** s'est réuni cinq fois entre 2018 et 2020. Il était composé de 27 États membres et de 22 observateurs. Il s'est concentré spécifiquement sur la lutte contre la corruption, le trucage de matchs et le dopage, ainsi que sur la promotion de l'intégrité et la protection des enfants dans le sport. En vue de soutenir les travaux de ce groupe d'experts, la Commission a financé deux études. La première a recensé la corruption dans le sport en Europe, tandis que la seconde a défini des mesures visant à protéger les enfants dans le sport;
- le **groupe d'experts sur le développement des compétences et des ressources humaines dans le sport** s'est réuni cinq fois entre 2018 et 2020. Ce groupe était composé de 26 États membres et de 8 observateurs. Il s'est concentré sur la formation des entraîneurs, les doubles carrières et les qualifications professionnelles et les compétences dans le sport. Ce groupe d'experts a été chargé de rédiger des lignes directrices sur les exigences minimales en matière d'aptitudes et de compétences des entraîneurs¹². Ce document a été achevé en février 2020 et diffusé dans tous les États membres en vue de sa mise en œuvre.

En outre, parmi les différents résultats du plan de travail actuel de l'UE en faveur du sport, il convient de souligner les suivants:

- le **séminaire sur la spécificité du sport** s'est tenu en décembre 2019. Il avait pour objectif d'approfondir les débats entre les principales parties prenantes, y compris les

¹⁰ L'annexe du présent rapport dresse un état des lieux de chaque résultat à obtenir.

¹¹ Groupe d'États membres intéressés sur «le droit de l'Union en ce qui concerne le sport et les organisations sportives»; Séminaire de la présidence

sur «les avantages que présente le marché unique numérique pour un meilleur financement et une meilleure commercialisation du sport et les défis qu'il pose dans ce cadre»;

¹² Conclusions du Conseil sur le thème «rôle et influence des médias dans le sport». EU Bookshop NC-02-20-217-EN-N; <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/8f28e3a0-6f11-11ea-b735-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-122543310>.

sportifs, concernant l'autonomie du sport et l'applicabilité du droit de l'Union dans le domaine du sport;

- les **réunions de cluster** ont été une réussite sur le plan de la diversité des points de vue et des sujets abordés. En particulier, elles ont rassemblé un large éventail d'acteurs du domaine du sport tels que les États membres, les autorités publiques, les universités, les organisations sportives, etc. Elles ont permis un dialogue ouvert entre les décideurs politiques et les entités mettant en œuvre les projets sur le terrain, portant sur des questions prioritaires telles que l'activité physique bienfaisante pour la santé, l'éducation dans et par le sport, l'intégrité du sport et la dimension économique du sport. De plus, les réunions de cluster ont constitué une occasion unique pour recenser les résultats pertinents des projets Erasmus+ dans le domaine du sport et pour échanger des idées au sujet de leur incidence sur la prise de décision;
- le format récemment créé des «**groupes d'États membres intéressés**» a suscité un fort intérêt, car il a répondu aux attentes initiales qui visaient à permettre à des pays intéressés et volontaires de travailler ensemble sur un sujet donné sans qu'il soit nécessaire de créer un groupe d'experts spécifique de la Commission. Cette nouvelle méthode s'est avérée particulièrement flexible et utile pour répondre aux besoins et priorités émergents, et pourrait être utilisée plus souvent à l'avenir.

3. Avis des parties prenantes sur la mise en œuvre du plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport

La Commission, les États membres et la plupart des parties prenantes considèrent, de manière générale, que les premier et deuxième plans de travail de l'UE en faveur du sport ont porté leurs fruits. Le message général qui ressort de la consultation en ligne des parties prenantes est que les activités menées dans le cadre du plan de travail actuel de l'UE en faveur du sport ont donné de bons résultats dans les domaines prioritaires définis. La grande majorité des répondants s'accordent à dire que le document est axé sur les bonnes priorités (91 %) et qu'il a amélioré la coordination dans le domaine du sport au niveau de l'UE (72 %). 78 % des répondants sont d'accord avec l'idée selon laquelle le plan de travail de l'UE en faveur du sport a introduit des structures et des méthodes de travail appropriées. Un grand nombre de parties prenantes indiquent également que le plan de travail de l'UE en faveur du sport a été fructueux en matière d'élaboration des politiques.

Cependant, si le troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport a assuré une continuité en ce qui concerne les priorités, il a également introduit des changements substantiels à différents égards. En particulier, il a diversifié les méthodes de travail et nettement rationalisé les groupes d'experts, qui sont passés de cinq à deux. En outre, la planification des activités sur trois ans et demi a contribué à créer une dynamique et à fournir des résultats de qualité pour chacune des activités. La planification, par exemple, a soutenu les travaux du Conseil de

l'UE et comprenait la préparation des conclusions du Conseil et des conférences et événements de la présidence. La mise en œuvre du plan de travail de l'UE en faveur du sport a été partagée entre les présidences du Conseil de l'UE, la Commission européenne et les États membres. Il y avait également un désir manifeste d'éviter la production excessive de lignes directrices, de rapports ou de documents écrits par les groupes d'experts. Dans le même temps, les organisations et les parties prenantes du monde sportif ont été étroitement associées à ces réunions et ont participé avec beaucoup d'intérêt et d'engagement à de nombreuses autres activités, telles que les réunions de cluster.

On observe des améliorations majeures sur deux points par rapport au deuxième plan de travail de l'UE en faveur du sport.

- 1) Tout d'abord, selon 80 % des répondants, le troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport a renforcé la coopération entre l'UE et les organisations sportives. Ce chiffre s'élevait à 69 % dans l'évaluation du deuxième plan de travail de l'UE en faveur du sport.
- 2) Deuxièmement, 62 % des répondants indiquent être d'accord avec l'idée selon laquelle le troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport a amélioré la coopération entre les États membres et le mouvement sportif au niveau national, contre 46 % seulement dans l'évaluation du deuxième plan de travail de l'UE en faveur du sport. Cette augmentation montre que les efforts visant à soutenir l'ouverture des méthodes de travail et à renforcer la coopération sont allés dans la bonne direction.

Les commentaires écrits des États membres permettent de tirer les conclusions suivantes:

- le **format** du plan de travail de l'UE en faveur du sport est approprié, car il offre des possibilités aux États membres et aux organisations sportives, mais aussi au milieu universitaire et à l'industrie d'être étroitement associés aux activités. De nombreux répondants indiquent que ce type de collaboration est très fructueux, car l'association de divers types de parties prenantes et de points de vue différents génère des débats animés et pertinents conduisant à l'obtention des résultats escomptés;
- les répondants estiment généralement que les **groupes d'experts** fonctionnent bien. Cependant, plusieurs d'entre eux ont fait observer que les sujets examinés lors des réunions étaient trop vastes. En particulier, plusieurs commentaires indiquent que l'adoption d'une approche plus ciblée au sein des groupes d'experts aurait permis d'avoir des discussions plus productives et utiles. La représentativité de certains observateurs est également remise en question;
- les **méthodes de travail** sont jugées appropriées pour la mise en œuvre du plan de travail de l'UE en faveur du sport. En particulier, les répondants soulignent que les réunions de cluster et les groupes d'États membres intéressés sont des structures très utiles, compte tenu de leur flexibilité permettant d'examiner de nouveaux sujets.

Les répondants sont satisfaits de la **durée** actuelle du plan de travail de l'UE en faveur du sport. La plupart des réponses indiquent que la durée de 3 à 4 ans est appropriée. Cependant, plusieurs réponses indiquent que les plans de travail de l'UE en faveur du sport devraient intégrer davantage de mesures de flexibilité pour s'adapter aux évolutions dans le domaine du sport.

4. Avis de la Commission européenne sur la mise en œuvre du plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport

L'évaluation de la Commission confirme à de nombreux égards les principaux avis formulés par les parties prenantes au cours du processus de consultation. La Commission estime que le troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport est une réussite, compte tenu du fait que la grande majorité des résultats ont été atteints et que, d'après les participants, ils sont de bonne qualité. Les méthodes de travail se sont avérées efficaces pour instaurer un dialogue permanent sur des questions essentielles entre les États membres, la Commission et les organisations sportives. Une forte augmentation de l'intérêt et de la participation a été constatée, notamment en ce qui concerne les conférences de la présidence de l'UE et les réunions de cluster, car elles sont devenues des plateformes utiles pour l'échange de vues et de bonnes pratiques sur des questions essentielles, ainsi que pour la communication et la mise en réseau. Les groupes d'experts restent un outil précieux pour améliorer et renforcer la coopération entre les États membres, les organisations sportives et la Commission sur des questions essentielles telles que l'éducation dans et par le sport ou la bonne gouvernance.

La Commission estime que la portée des mandats confiés aux deux groupes d'experts pourrait être examinée, puisque certains États membres et organisations sportives jugent que les mandats actuels sont trop larges et donnent lieu à une composition et un savoir-faire hétérogènes.

De plus, la Commission est d'avis que les observateurs ont généralement apporté une valeur ajoutée de par leurs connaissances spécifiques et le niveau de leur savoir-faire.

La Commission apprécie l'optimisation des méthodes de travail et considère que leur diversification (par la création de réunions de cluster et de groupes d'États membres intéressés) a eu un effet positif et a contribué à une meilleure mise en œuvre du plan de travail de l'UE en faveur du sport. Plus précisément, ces nouveaux formats ont élargi les possibilités de coopération entre les États membres et permis l'adoption d'une approche plus ciblée sur des sujets d'une importance capitale.

En outre, la Commission salue la contribution du plan de travail de l'UE en faveur du sport à la planification des activités du Conseil de l'UE (conclusions, conférences et séminaires), car elle garantit une coordination et une cohérence accrues des activités au niveau de l'UE.

En ce qui concerne les résultats du plan de travail de l'UE en faveur du sport, de manière générale, une approche fondée sur la coopération et la concertation entre les États membres et la Commission a été appliquée. De plus, le cas échéant, le mouvement sportif et d'autres

acteurs concernés ont également été activement associés à sa mise en œuvre. Étant donné qu'il s'agit d'une feuille de route flexible, le plan de travail de l'UE en faveur du sport a contribué à relever efficacement des défis transnationaux et à réaliser les grandes priorités du programme économique et social de l'UE.

Dans le domaine de l'intégrité du sport, une coopération plus étroite visant la protection des enfants dans le sport, qui constitue une nouvelle préoccupation, a été assurée au niveau politique et au niveau des experts. En conséquence, des mesures concrètes ont été mises en œuvre au niveau national¹³. L'innovation dans le domaine du sport a été particulièrement pertinente pour la *dimension économique du sport*. Plusieurs discussions et événements ont permis de sensibiliser aux avantages et défis liés aux évolutions technologiques rapides en cours. En s'appuyant sur les activités précédentes, de nouvelles initiatives et mesures concrètes liées à l'innovation et au sport peuvent être mises en œuvre aux niveaux local, national et européen dans le cadre d'un nouveau plan de travail de l'UE en faveur du sport. La priorité *Sport et société* a également été largement explorée ces dernières années. Les travaux de différentes présidences du Conseil de l'UE et de la Commission ont abouti à la préparation de lignes directrices sur les exigences minimales en matière d'aptitudes et de compétences des entraîneurs¹⁴. Ce document propose un ensemble de compétences minimum pour les entraîneurs en Europe, comprenant le développement de compétences non techniques, et propose des améliorations des modules d'éducation/de formation destinés aux entraîneurs. L'objectif est de mieux les préparer à répondre aux besoins d'une société en évolution, compte tenu de l'aspect social croissant de leur travail quotidien.

C) RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR

Sur la base des expériences passées et de son évaluation de la mise en œuvre du troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport, la Commission est d'avis que certaines améliorations pourraient être envisagées pour renforcer le futur plan de travail de l'UE en faveur du sport, afin qu'il gagne en efficacité et produise davantage d'effets.

Les recommandations énoncées ci-dessous portent sur le format et la nature du plan de travail de l'UE en faveur du sport, sa durée, ses priorités et ses méthodes de travail. De plus, la nécessité de diffuser plus largement et d'utiliser plus efficacement les résultats des projets Erasmus+ dans le domaine du sport¹⁵ lors de l'élaboration des politiques doit être particulièrement soulignée.

1. Format et nature du plan de travail de l'UE en faveur du sport

¹³ Exemples: 1) création d'un outil de soutien en ligne conçu pour les jeunes athlètes, les familles, les entraîneurs et les autres parties prenantes; campagnes de sensibilisation menées par le Comité national olympique en collaboration avec le Centre national pour l'intégrité du sport (Finlande). 2) subventions aux fédérations sportives en Flandre (Belgique) soumises à l'inclusion d'une politique d'intégrité.

¹⁴ Voir la note de bas de page 12.

¹⁵ Voir la note de bas de page 4.

Le plan de travail de l'UE en faveur du sport s'est avéré être un cadre flexible et un instrument de coopération efficace entre les États membres, la Commission et les parties prenantes au niveau de l'UE. Ses méthodes de travail variées permettent et facilitent l'échange de bonnes pratiques, la planification à long terme des activités du Conseil de l'UE et l'établissement de l'ordre de priorité des domaines de coopération. Cependant, le plan de travail de l'UE en faveur du sport est un document non contraignant. En tant que tel, il est mis en œuvre conformément à la compétence conférée à l'Union européenne dans le domaine du sport, où l'action au niveau de l'UE est censée appuyer, coordonner et compléter les actions des États membres. Il est également complémentaire et respectueux des actions, initiatives et politiques mises en place par tous les acteurs dans le domaine du sport, tels que les autorités publiques, les organisations sportives et les parties prenantes. Dans ce contexte, l'intitulé «plan de travail de l'UE en faveur du sport» ne reflète pas correctement la nature du document, et sa révision pourrait être envisagée à l'avenir. Les modifications apportées à l'intitulé devraient tenir compte du fait que l'objectif principal de ce document est d'améliorer et de renforcer la coopération dans le domaine du sport au niveau de l'UE. Le nouveau cadre du document pourrait mieux refléter son caractère stratégique et intégrer de façon plus efficace tous les acteurs participant à sa mise en œuvre. Pour ce qui est des acteurs du monde sportif, ils jouent un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques des sports, et leur participation pourrait être renforcée encore dans le prochain plan de travail de l'UE en faveur du sport. Des mesures en ce sens traduiraient l'esprit de la résolution du Conseil concernant le développement du dialogue structuré de l'Union européenne sur le sport.

2. Durée

La prolongation de la durée du plan de travail de l'UE en faveur du sport de trois ans à trois ans et demi, couvrant ainsi la période allant jusqu'à fin 2020, s'est avérée appropriée; elle a en effet permis l'alignement avec le calendrier et les priorités établis dans le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE¹⁶ et dans le programme Erasmus+ pour 2014-2020¹⁷.

À cet égard, la Commission propose de maintenir la durée du plan de travail à trois ans et demi. Cela laisserait un délai suffisant pour la mise en œuvre de ses actions et la réalisation de ses objectifs, ainsi que pour l'évaluation de la mise en œuvre du plan de travail et la négociation d'un nouveau plan. Une durée de trois ans et demi garantirait l'alignement sur la durée du CFP de l'UE¹⁸, car elle coïnciderait avec l'évaluation à mi-parcours de celui-ci.

¹⁶ Règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020.

¹⁷ Voir la note de bas de page 4.

¹⁸ Voir la note de bas de page 16.

3. Priorités

Les compétences en matière de sport appartiennent aux États membres, et l'action de l'UE se limite à appuyer, coordonner et compléter leurs actions. Il convient de définir les futures priorités du plan de travail de l'UE en faveur du sport en tenant compte des avantages potentiels de la coopération au niveau de l'UE dans un domaine précis ou sur des sujets concrets. En outre, le rôle que l'UE pourrait jouer pour contribuer à relever les défis existants dans le domaine du sport devrait être décisif lors du choix des thèmes prioritaires et des sujets clés.

De plus, afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité des actions de l'UE dans le domaine du sport, il conviendrait d'étudier les liens avec les grandes priorités politiques de la Commission européenne¹⁹ telles que le pacte vert, le plan de lutte contre le cancer et la promotion du mode de vie européen. Le sport a le pouvoir de contribuer efficacement à tous ces défis. En outre, les nouvelles priorités devraient également tenir compte des effets de la pandémie de COVID-19, et notamment de la reprise du secteur du sport à tous les niveaux après la crise.

Il convient de promouvoir le sport vert, du sport pour tous jusqu'au niveau le plus élevé. Les grandes manifestations sportives doivent être durables et leur héritage doit être pris en considération. La pratique du sport et l'activité physique, tout en contribuant à un style de vie sain, peuvent jouer un rôle dans la prévention du cancer. En outre, le sport, sa gouvernance et ses modes de pratique font clairement partie de notre mode de vie européen. Dans ce contexte, il convient non seulement de développer le sport en tant que domaine d'action en soi, mais aussi de reconnaître et de promouvoir plus activement sa contribution à d'autres domaines clés.

Étant donné la pertinence et l'importance de la coopération européenne en matière de sport dans les domaines prioritaires définis dans le troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport, le futur document devrait tenir compte de la continuité et de l'évolution. En particulier, pour aller de l'avant, les priorités passées pourraient être intégrées dans la perspective de renforcer l'importance et la contribution du sport à l'égard de l'inclusion sociale et du développement économique et social: 1) le sport en tant qu'outil de promotion de valeurs et de l'inclusion; 2) la dimension économique du sport; et 3) le sport en tant qu'outil de promotion d'un mode de vie sain. Ces domaines prioritaires permettraient de traiter des aspects essentiels du sport tels que l'intégrité du sport, y compris sa gouvernance, le développement du sport et de l'activité physique pour tous, la promotion de modes de vie sains, le développement de l'éducation et des compétences dans et par le sport, la dimension économique du sport et l'inclusion des personnes handicapées et issues d'autres groupes défavorisés.

¹⁹ Mon programme pour l'Europe. https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/political-guidelines-next-commission_fr.pdf.

Le futur plan de travail de l'UE en faveur du sport devrait également présenter plus clairement la contribution du secteur à l'économie, y compris son rôle moteur en matière d'innovation, et ses effets bénéfiques sur la société. Le monde du sport doit être adapté à l'ère numérique et fournir de nouvelles technologies aux gens. L'innovation dans le domaine du sport peut contribuer à améliorer la santé de toutes les générations. Elle peut avoir un effet positif sur le sport pour tous, renforcer l'entraînement et stimuler les performances des athlètes de haut niveau, et contribuer également à lutter contre d'importantes menaces pour le sport, comme le truchage de matchs ou le dopage. Pour atteindre ces objectifs, la coopération entre les États membres, les institutions de l'UE et le mouvement sportif est cruciale.

Il convient d'accorder une attention particulière à la dimension sociale du sport. Le sport a le pouvoir unique de bâtir des communautés solides, cohésives et résilientes et d'encourager une citoyenneté active. Il promeut et enseigne des valeurs communes et crée un sentiment d'appartenance à la société, notamment parmi les jeunes. Il célèbre et soutient la diversité et la communauté dans un monde de plus en plus mondialisé.

Par conséquent, tout en luttant contre certains aspects négatifs des activités sportives tels que le dopage, le truchage de matchs et la violence, le futur plan de travail de l'UE en faveur du sport devrait également promouvoir les valeurs communes du sport et leur diffusion dans la société tout entière. Pour répondre aux nouvelles priorités et aux défis émergents et pour suivre le rythme des progrès rapides des nouvelles technologies, il convient de soutenir les efforts déployés par les États membres pour trouver des solutions innovantes à des phénomènes complexes tels que la marginalisation et l'exclusion, ainsi que de nouvelles manières de pratiquer le sport.

4. Méthodes de travail

Étant donné les expériences positives observées avec les méthodes de travail créées au titre du troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport, et notamment la flexibilité que ces méthodes apportent en ce qui concerne les défis et besoins émergents, la Commission estime qu'il importe de les conserver dans l'avenir. Cela garantirait la continuité, et permettrait également de maximiser leurs effets et de faciliter la mise en œuvre du plan de travail de l'UE en faveur du sport.

Plus spécifiquement, la diversité actuelle des méthodes de travail devrait être conservée. Comme mentionné dans la section B (évaluation), les États membres et les observateurs ont apprécié le travail réalisé par les groupes d'experts. Ils ont montré un soutien encore plus grand aux réunions de cluster et aux groupes d'États membres intéressés. Il convient également de poursuivre d'autres méthodes de travail traditionnelles telles que les conférences, les séminaires ou les études, car ce sont des instruments décisifs en matière de communication, de mise en réseau, d'échange de bonnes pratiques et de génération et partage de connaissances.

Le nombre de documents écrits devrait également rester limité dans l'avenir. Pour que l'on en tire le meilleur parti, ceux-ci devraient indiquer clairement le public cible et établir des liens

avec les besoins recensés par la communauté sportive en général. Les méthodes de diffusion devraient être examinées et approuvées lors du prochain plan de travail de l'UE en faveur du sport.

Enfin, il faudrait développer le dialogue structuré de l'UE avec les organisations sportives. La place centrale qu'occupe le Forum de l'UE sur le sport devrait être maintenue et renforcée. En outre, la coopération avec le mouvement sportif devrait être élargie et renforcée. La participation des organisations sportives aux groupes d'experts s'est avérée utile et bénéfique aux discussions et activités des groupes. Cependant, l'ouverture et la participation du mouvement sportif à ces groupes devraient être liées à la valeur ajoutée et au savoir-faire qu'il pourrait apporter.

5. Mise en œuvre et synergies

De nombreuses politiques et initiatives stratégiques de l'UE ont une incidence sur le sport. Cette dimension horizontale du sport a déjà été prise en considération dans le plan de travail de l'UE en faveur du sport pour 2017-2020. Certains grands travaux et initiatives de la Commission (tels que l'appel de Tartu pour un mode de vie sain, la lutte contre le dopage et le truchage de matchs et la spécificité du sport) ont montré la valeur ajoutée et la nécessité d'une coopération transsectorielle. Dans le même esprit, le futur plan de travail de l'UE en faveur du sport devrait promouvoir activement la coopération transsectorielle et encourager les synergies avec d'autres secteurs et politiques ayant des liens étroits avec le sport, tels que la liberté de circulation, la concurrence, la recherche, les droits des médias, l'emploi, le tourisme, la durabilité, la protection des données, l'éducation et la formation ainsi que la santé. La coopération et la complémentarité avec d'autres politiques pertinentes sont essentielles. Il est vivement recommandé de mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre pratique des réalisations et résultats (par exemple, lignes directrices de l'UE, recommandations politiques) obtenus dans le cadre des plans de travail de l'UE en faveur du sport. En outre, les États membres devraient également garantir une bonne coordination au niveau national.

Des efforts devraient être déployés pour garantir une diffusion plus large des résultats parmi les parties prenantes à différents niveaux. Des actions ciblées seraient nécessaires pour mieux faire connaître et rendre plus visible l'action de l'UE dans le domaine du sport au niveau national.

Enfin, la Commission est d'avis qu'une évaluation et un suivi réguliers de la mise en œuvre du futur plan de travail de l'UE en faveur du sport pourraient être bénéfiques à sa mise en œuvre efficace et à la réalisation de ses priorités et objectifs clés.

CONCLUSION

Les plans de travail de l'UE en faveur du sport se sont avérés être des instruments précieux de coopération entre les institutions de l'UE, les États membres et les organisations sportives. Au

fil des années, ils ont contribué à renforcer et améliorer la coopération européenne entre différents acteurs sur des aspects essentiels du sport.

Le troisième plan de travail de l'UE en faveur du sport a obtenu des résultats considérables et préparé le terrain pour que le prochain plan de travail puisse faire un pas décisif en avant. Fort d'un retentissement et d'une reconnaissance accrus, le sport peut non seulement développer et promouvoir davantage l'activité physique et le bien-être des citoyens européens, mais aussi contribuer au développement économique et social de l'Europe ainsi qu'aux grands défis sociétaux, y compris ceux liés à la flambée de COVID-19. Grâce à un engagement commun et à des efforts conjoints, le futur plan de travail de l'UE en faveur du sport peut devenir la feuille de route commune pour le sport dans l'Union européenne, promouvant l'activité physique et relevant ses défis les plus urgents.